



15.7.2010

COMMUNICATION AUX MEMBRES

(7/2010)

Objet: Déléation de la commission EMPL à Bruxelles le 22 juin 2010

Rapport sommaire

Le 22 juin 2010, une délégation de la commission de l'emploi et des affaires sociales s'est rendue au Palais d'Egmont à Bruxelles pour nouer des contacts avec la prochaine présidence belge du Conseil des ministres. Elle s'est entretenue avec Mme. Laurette Onkelinx, ministre des affaires sociales et de la santé publique, et avec Mme. Joëlle Milquet, ministre de l'emploi et de l'égalité des chances. Les ministres ont présenté aux membres de la délégation le programme de travail de la présidence belge dans les domaines de leur compétence

Entretien avec la ministre Onkelinx

Mme. Berès a souligné que la présidence belge arrive dans un moment où les enjeux sont très importants pour notre commission, avec la préparation des lignes directrices pour l'emploi qui devraient définir des objectifs concrets et chiffrés à être insérés dans la Stratégie 2020.

La préparation et le contenu de la Stratégie 2020, et en particulier son volet social, a été le sujet qui au centre des échanges avec la ministre. Mme. Onkelinx s'est dit pas satisfaite des résultats du Conseil européen du 17 juin dans ce domaine parce qu'ils ne seraient pas assez ambitieux: elle se félicite des objectifs de lutte contre la pauvreté au niveau de l'Union prévus dans la Stratégie, mais estime qu'il faudrait ajouter également des objectifs d'inclusion sociale.

La ministre considère qu'il faudrait préparer un ensemble d'indicateurs qui configurerait la ligne directrice permettant d'accomplir l'objectif phare. Elle a demandé la coopération d'EMPL dans ce sens. Les rapports de M. Öry sur les lignes directrices et de Mme. Figueiredo sur le salaire minimum pourraient contribuer à cet objectif.

Dans ce cadre les députés ont évoqué la possibilité d'ajouter la pauvreté touchant les enfants comme nouvel objectif, ainsi que les problèmes posés par l'interprétation des critères à utiliser et le manque d'harmonisation des statistiques nationales.

Mme. Onkelinx s'est montrée prête à donner une impulsion à la clause sociale horizontale de l'article 9 du TFUE afin qu'elle soit prise véritablement en compte dans toutes les nouvelles propositions législatives.

La ministre a annoncé la tenue d'une série de réunions, conférences et fora pendant la présidence belge sur des sujets tels que la pauvreté infantile, les sans-abri, les services sociaux d'intérêt général et la méthode ouverte de coordination.

Mme. Onkelinx a répondu également à des questions sur la situation de la directive anti-discrimination au Conseil, sur la lutte contre la pénurie en matière d'énergie à laquelle font face les secteurs les plus vulnérables de la société, et sur la relation entre la directive sur les droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers et les règlements en matière de sécurité sociale. Sur le dernier de ces dossiers la ministre, rappelant qu'il n'existe pas de système harmonisé de sécurité sociale au niveau de l'UE, considère que l'application de la directive ne doit jamais mettre en danger l'équilibre financier du système de sécurité sociale des Etats membres et ajoute qu'une véritable libre circulation de patients au niveau de l'UE n'est pas possible sans une préalable convergence des systèmes nationaux de sécurité sociale.

Entretien avec la ministre Milquet

La ministre a affirmé que l'emploi sera l'une des priorités de la présidence belge et que le budget pour 2011 devrait inclure des objectifs dans ce domaine. L'accomplissement de cet objectif requiert un renforcement de la compétitivité, ainsi que la promotion de l'enseignement, la formation professionnelle et l'esprit d'entreprise.

Mme. Milquet a présenté les priorités à court terme de la présidence belge, notamment les mesures anticrise afin de stimuler la création de postes de travail, l'analyse d'impact des mesures anticrise déjà adoptées et les modalités de retrait progressif de ces mesures lorsque la situation économique et du marché du travail le permettent. Quant aux priorités à long terme, elle a cité l'économie verte et la création de nouveaux types d'emploi; l'allongement de la vie professionnelle tout en garantissant des bonnes conditions de santé pour les travailleurs âgés et en prévoyant leurs besoins; des moyens d'anticiper et de guider les restructurations des entreprises, ainsi que la transition vers des économies à faible émission de CO₂; l'anticipation des nouveaux besoins en matière de compétences sur le marché du travail et les transitions *vers* l'emploi et *dans* l'emploi; la lutte contre la discrimination, avec une attention spéciale à celle liée au marché du travail. Pour certains de ces domaines, des séminaires, réunions et fora sont prévus pendant la présidence belge. Mme. Milquet souhaite une active contribution du PE dans tous ces domaines.

La ministre a manifesté la volonté de rééquilibrer les branches ECOFIN et EPSCO, au moins en ce qui concerne la méthode de travail. Elle est d'accord sur l'inclusion d'une référence aux emplois verts dans les lignes directrices et sur des mesures facilitant l'adéquation de l'enseignement aux besoins sur le marché du travail. A cet égard, Mme. Berès a souligné la nécessité d'une concertation avec le Conseil afin de garantir que la position du PE dans le rapport de M. Öry sur les lignes directrices soit prise en considération par le Conseil.

En ce qui concerne les dossiers législatifs dont le débat est prévu pendant la présidence belge, la ministre a fait mention de la directive sur les travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes, la directive sur la protection des travailleurs contre les risques liés aux champs électromagnétiques, le règlement sur l'application des règlements sur la sécurité sociale à des ressortissants de pays tiers, la directive sur le permis unique et la directive sur les travailleurs saisonniers. Mme. Milquet s'est aussi engagée à contribuer à la clarification du contenu de la directive sur les travailleurs détachés.

Sur le Fond d'ajustement à la mondialisation, la ministre est d'avis qu'il faut flexibiliser les critères pour son utilisation, faciliter l'accès aux PME et garantir le maintien du Fond à long terme.

Mme. Berès a remercié les deux ministres pour sa disponibilité et pour les renseignements donnés, a fait des vœux pour une relation fructueuse tout au long de la présidence belge de l'Union, et compte sur leur présence le 14 juillet devant la commission EMPL pour la présentation des priorités de la présidence belge dans les domaines de compétence de notre commission.